


Instructions: Questionnaire LCB/FT Agents et courtiers d'assurance 2024

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LCB/FT. Cinq onglets sont à remplir : 1) Risque lié au client, 2) Risque lié aux produits, services et opérations, 3) Risque lié au canal de distribution, 4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque, 5) Signataires. Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le fait de ne pas fournir des informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions liées au nombre ou à la valeur des transactions effectuées par et pour le compte de clients doivent saisir les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour les clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole .
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives au type d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.
- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

Sommaire

Glossaire.....	5
Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent.....	9
1 Risque lié au client	9
1.1 Soumis à la loi n° 1.362	9
1.2 Récapitulatif des clients	9
1.3 Bénéficiaires effectifs.....	9
1.4 Clients – Distinction des types de clients.....	10
1.5 Clients – Personnes physiques	11
1.6 Clients – Personnes Morales.....	12
1.7 Clients - Trusts.....	12
1.8 Clients - Associations.....	12
1.9 Clients – Autres constructions juridiques	13
1.10 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	13
1.11 PPE	14
1.12 PSAV	15
1.13 Nationalités secondaires.....	16
1.14 Avocats et autres professions juridiques	17
1.15 Comptables et auditeurs.....	17
1.16 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte de tiers.....	17
1.17 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur	17
1.18 Agents Immobiliers	17
1.19 NMPPP	17
1.20 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés.....	17
1.21 Multi-Family Offices.....	18
1.22 Structures de propriété plus complexes	18
1.23 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.....	18
1.24 Cartes Prépayées.....	18
1.25 Art et Antiquités.....	18
1.26 Import-Export.....	18
1.27 Biens de grande valeur.....	19
1.28 OBNL	19
1.29 Casinos / Jeux d'argent	19
1.30 Bâtiment / développement immobilier	19

1.31 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz)	19
1.32 Défense / Armes	19
1.33 Activités liées à la navigation de plaisance	19
1.34 Agents et intermédiaires sportifs.....	20
1.35 Gestion de fonds	20
1.36 Sociétés holding	20
1.37 Commissaires-priseurs	20
1.38 Concessionnaires de véhicules automobiles	20
1.39 Gouvernement et du secteur public	20
1.40 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés	20
1.41 Transport.....	20
1.42 Retours et commentaires	21
2 Risque lié aux produits, services et opérations.....	21
2.1 Types de paiement avec les clients - Chèques.....	21
2.2 Types de paiement avec les clients - Transferts électroniques	21
2.3 Types de paiement avec clients - espèces	21
2.4 Monnaies virtuelles.....	22
2.5 Agent/Courtier d'assurance	22
2.6 Produits d'assurance	23
2.7 Retours et commentaires	23
3 Risque de distribution	23
3.1 Identification	23
3.2 Entrée en relation	24
3.3 Structure	25
3.4 Finances de l'entité	26
3.5 Relations clients rejetées	26
3.6 Relations clients résiliées	27
3.7 Commentaires et retours.....	27
Instructions pour les questions du sondage, Contrôles.....	28
1 Contrôles.....	28
1.1 Soumis à la loi n° 1.362	28
1.2 Structure	28
1.3 Politiques et procédures	28
1.4 Gouvernance.....	30
1.5 Conformité et violations	31
1.6 Formation.....	31

1.7 CDD – Mesures de vigilance.....	34
1.8 Mesures de vigilance renforcées	37
1.9 Évaluations des risques	37
1.10 Audit interne/contrôles	38
1.11 Surveillance	38
1.12 Conservation des informations.....	39
1.13 Sanctions financières ciblées	40
1.14 PPE	42
1.15 Opérations en espèces.....	43
1.16 Déclarations d’opérations suspectes	43
1.17 Retours et commentaires	44
Instructions Signataires, Attestation.....	45
Attestation	45

Glossaire

Termes	Définition
Agent sportif	Le terme agent sportif désigne toute personne qui, à titre occasionnel ou habituel et moyennant rémunération, met en rapport les parties intéressées en vue de la conclusion d'un contrat, soit pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive, soit pour la conclusion d'un contrat de travail pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.
AMSF	Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. https://amsf.mc (Auparavant SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC / FT	Blanchiment de capitaux / financement du terrorisme
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LBC/FT.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier très fortuné désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fin de la LBC/FT) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommiss.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers très fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	<p>On entend par institution financière toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom et pour le compte d'un client :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : <ol style="list-style-type: none"> (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises. 8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.

Termes	Définition
	10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LBC/FT-P	Contre le blanchiment de capitaux / contre le financement du terrorisme / contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier fortuné (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme personne morale désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression prestataires de services aux trusts et aux sociétés désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui, en tant qu'entreprise, fournissent l'un des services suivants à des tiers : <ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique. • Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.

Termes	Définition
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre et à travailler à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
R ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression service de transfert de fonds ou de valeurs désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. (maintenant AMSF)
SFC	Sanctions financières ciblées
Société holding	Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires.
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression structure de propriété plus complexe fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement par les clients	Les paiements effectués par les clients sont des transactions effectuées à partir des comptes des clients à l'initiative de ces derniers. Par exemple, un client effectue un transfert électronique pour payer un loyer.
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, d'une procuration, d'un signataire de compte ou d'une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Soumis à la loi n° 1.362		
1	<p>Votre entité répond-elle à l'une des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'activité principale que vous exercez est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 2. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 représente plus de 5% du chiffre d'affaires global de votre entreprise. 3. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 est exercée exclusivement pour des clients bénéficiant de votre activité principale. 	
1.2 Récapitulatif des clients		
2	<p>Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.</p>	<p>En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée.</p> <p>Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client. • Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client. • Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client.
3	<p>Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients pendant la période de déclaration.</p>	
4	<p>Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients au cours de la période de déclaration.</p>	
1.3 Bénéficiaires effectifs		
5	<p>Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif ?</p>	
6	<p>Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.</p>	<p>Veillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale.</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
7	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait du contrôle direct ou indirect d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
8	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait de la représentation légale d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
9	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus ?	
10	Veillez fournir le nombre total de bénéficiaires effectifs détenant au moins 25%, ventilé par nationalité principale du BE.	Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
11	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	
12	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	
13	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	
1.4 Clients – Distinction des types de clients		
14	Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de: Trusts ?	
15	Associations?	
16	D'autres constructions juridiques non mentionnées ci-dessus ?	
17	Compagnies d'assurance ?	
18	HNWI ?	
19	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
20	Avocats ou exercent d'autres professions juridiques ?	
21	Comptables et des auditeurs ?	
22	Actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
23	Émetteurs, des utilisateurs ou des fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
24	Agents immobiliers ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
25	Négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ?	
26	Prestataires de services aux sociétés et trusts ?	
27	Multi-Family Offices ?	
28	Single- Family Offices ?	
29	Structures de propriété plus complexes ?	
30	Entreprises à forte utilisation d'espèces (comme les bars, les restaurants) ?	
31	Fournissent ou acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de CDD (devoir de vigilance relatif à la clientèle) ?	
32	Impliqués dans l'art et les antiquités ?	
33	Impliqués dans l'import-export ?	
34	Impliqués dans le commerce de biens de grande valeur ?	
35	Organisations à but non lucratif ?	
36	Impliqués dans les casinos/jeux de hasard (y compris les clients qui sont des casinos en ligne) ?	
37	Impliqués dans la construction / le développement immobilier ?	
38	Impliqués dans les industries extractives (par exemple, le pétrole et le gaz) ?	
39	Impliqués dans le secteur de la défense/des armes, y compris les biens à double usage destinés à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ?	
40	Impliqués dans des activités liées à la navigation de plaisance ?	
41	Agents ou des intermédiaires sportifs ?	
42	Impliqués dans la gestion de fonds ?	
43	Sociétés holding ?	
44	Commissaires-priseurs ?	
45	Concessionnaires de véhicules automobiles ?	
46	Du gouvernement et du secteur public ?	
47	Impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
48	Impliqués dans le transport ?	
1.5 Clients – Personnes physiques		
49	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale du client (y compris les nationaux).	Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne ne doit pas être comptée comme une personne physique.
50	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des personnes physiques.	Si une personne physique (individu) agit au nom d'une personne morale ou d'une construction, elle ne doit pas être comptée comme une personne physique.
51	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des personnes physiques, en EUR.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.6 Clients – Personnes Morales		
52	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales, selon le pays du siège social ou lieu d’incorporation.	
53	Veillez indiquer le nombre total d’opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des personnes morales.	
54	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des personnes morales.	
55	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	<p>Les types de personnes morales incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société à responsabilité limitée SARL • Société en commandite simple SCS • Société en nom collectif SNC • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Autres SC (sociétés civiles) • Fondation monégasque • Associations monégasques • Groupement d’intérêt économique GIE
56	Veillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.7 Clients - Trusts		
57	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ?	
58	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts, ventilé par pays de création du trust.	
59	Veillez indiquer le nombre total d’opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des trusts.	
60	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des trusts.	
61	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire.	
62	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé.	
1.8 Clients - Associations		
63	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ?	
64	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations, ventilé par pays de création de l’association.	
65	Veillez indiquer le nombre total d’opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des associations.	

Q#	Texte de la question	Instructions
66	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des associations.	
1.9 Clients – Autres constructions juridiques		
67	Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ?	
68	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques, ventilé selon le pays d'établissement/de création.	
69	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui constituent d'autres constructions juridiques.	
70	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui constituent d'autres constructions juridiques.	
71	Veillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	
1.10 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)		
72	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier fortuné (HNWI) ou un groupe de particuliers fortunés (HNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 5 millions d'euros.
73	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
74	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
75	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
76	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés par nationalité principale du HNWI.	
77	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés selon la nationalité primaire du HNWI.	
78	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires	Aux fins de ce questionnaire, un particulier très fortuné (UHNWI) ou un groupe de particuliers très fortunés (UHNW group) est une personne

Q#	Texte de la question	Instructions
	Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 50 millions d'euros.
79	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
80	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
81	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
82	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilés par nationalité primaire de l'UHNWI.	
83	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
1.11 PPE		
84	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des Personnes politiquement exposées (PPE) ?	
85	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux).	
86	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
87	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des PPE.	
88	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des PPE, en EUR.	
89	Veillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	<p>Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
		physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
1.12 PSAV		
90	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
91	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
92	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients qui sont des PSAV.	
93	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients qui sont des PSAV.	
94	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
95	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
96	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
97	Veillez indiquer le nombre total de transactions liées aux primes payées par les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
98	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
99	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
100	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
101	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
102	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
103	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
104	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
105	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO

Q#	Texte de la question	Instructions
106	Veillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	ICO
107	Veillez indiquer le nombre total de transactions liées aux primes payées par les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons).	ICO
108	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons).	ICO
109	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus ?	VASP qui fournissent d'autres services
110	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	VASP qui fournissent d'autres services
111	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	VASP qui fournissent d'autres services
112	Veillez indiquer le nombre total de transactions liées aux primes payées par les clients PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
113	Veillez indiquer la valeur totale des primes payées par les clients PSAV qui fournissent d'autres services.	VASP qui fournissent d'autres services
114	Veillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
1.13 Nationalités secondaires		
115	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
116	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	
117	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus.	<p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients Personnes Physiques, et • Les personnes physiques qui sont des bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de clients qui sont des personnes morales, des fiducies et d'autres constructions juridiques • qui ont plus d'une nationalité.
118	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des résidents étrangers, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus.	

Q#	Texte de la question	Instructions
119	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont non-résidents, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus.	
1.14 Avocats et autres professions juridiques		
120	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques ?	
121	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
1.15 Comptables et auditeurs		
122	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des comptables ou des auditeurs ?	
123	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables.	
1.16 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte de tiers		
124	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	
125	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
1.17 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur		
126	Votre entité a-t-elle des clients qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
127	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
1.18 Agents Immobiliers		
128	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents immobiliers ?	
129	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers.	
1.19 NMPPP		
130	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des NMPPP ?	
131	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP.	
1.20 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés		
132	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés ?	
133	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.21 Multi-Family Offices		
134	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Multi-Family Offices ?	
135	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
136	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Single-Family Offices ?	
137	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Single-Family Offices.	
1.22 Structures de propriété plus complexes		
138	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des structures de propriété plus complexes ?	
139	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
1.23 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces		
140	Comment votre entité définit-elle une société caractérisée par une forte utilisation d'espèces ?	
141	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces ?	(telles que les bars ou les restaurants)
142	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
1.24 Cartes Prépayées		
143	Votre entité a-t-elle des clients qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
144	Veillez indiquer le nombre total de clients monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	
1.25 Art et Antiquités		
145	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités ?	
146	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
1.26 Import-Export		
147	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans l'import-export ?	
148	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.27 Biens de grande valeur		
149	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le commerce des biens de grande valeur ?	
150	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
1.28 OBNL		
151	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des OBNL ?	
152	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL.	
1.29 Casinos / Jeux d'argent		
153	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans un casino ou des jeux d'argent ?	
154	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent.	
1.30 Bâtiment / développement immobilier		
155	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier ?	
156	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
1.31 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz)		
157	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans les industries extractives ?	
158	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives.	
1.32 Défense / Armes		
159	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le secteur de la défense / des armes ?	L'entité déclarante devrait déclarer les clients impliqués dans le secteur de la <u>défense/ des armes</u> , y compris les biens à double usage susceptibles de participer à la prolifération des armes de destruction massive (ADM), auxquels elle fournit des produits ou des services s'inscrivant dans le cadre de la réglementation LBC/FT en vigueur à Monaco.
160	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
1.33 Activités liées à la navigation de plaisance		
161	Votre entité a-t-elle des clients s'adonnant à des activités liées à la navigation de plaisance ?	
162	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.34 Agents et intermédiaires sportifs		
163	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs ?	
164	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
1.35 Gestion de fonds		
165	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans la gestion de fonds ?	
166	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.	
1.36 Sociétés holding		
167	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés holding ?	Les sociétés holding sont des véhicules financiers pour détenir et contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés.
168	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding.	
1.37 Commissaires-priseurs		
169	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des commissaires-priseurs ?	
170	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs.	
1.38 Concessionnaires de véhicules automobiles		
171	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles ?	
172	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
1.39 Gouvernement et du secteur public		
173	Votre entité a-t-elle des clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public ?	
174	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
1.40 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés		
175	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
176	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
1.41 Transport		
177	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans le transport ?	
178	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.42 Retours et commentaires		
179	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
180	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Types de paiement avec les clients - Chèques		
181	Votre entité accepte-t-elle des opérations par chèque avec des clients pour des frais et des commissions ?	
182	Veillez indiquer le nombre total d'opérations par chèque effectuées avec des clients, liées aux frais et aux commissions, au cours de la période de déclaration.	
183	Veillez indiquer la valeur totale des opérations par chèque effectuées avec des clients au cours de la période de déclaration.	
2.2 Types de paiement avec les clients - Transferts électroniques		
184	Votre entité accepte-t-elle des transferts électroniques (c.-à-d. des virements) avec des clients pour des frais et des commissions ?	Les virements électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, prestataire de service de paiement (PSP) (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
185	Veillez indiquer le nombre total de transactions électroniques avec des clients, liées aux frais et aux commissions.	
186	Veillez indiquer la valeur totale des transferts électroniques (c.-à-d. les virements) effectués avec des clients (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
2.3 Types de paiement avec clients - espèces		
187	Votre entité accepte-t-elle des opérations en espèces avec des clients pour des frais et des commissions ?	
188	Veillez indiquer le nombre total d'opérations en espèces avec des clients pour des frais et des commissions, au cours de la période de déclaration.	
189	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés en espèces avec des clients en rapport avec les frais et commissions au cours de la période de déclaration.	
190	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients, par paiements en espèces dans des devises autres que l'euro, pendant la période de déclaration.	
191	Veillez indiquer le nombre total d'opérations uniques en espèces liées aux frais et commissions avec des clients pour un montant supérieur ou égal à 10 000 euros.	

Q#	Texte de la question	Instructions
192	Votre entité distingue-t-elle les opérations en espèces avec les clients en lien avec des frais et des commissions pour un montant supérieur à 100.000 euros dans votre comptabilité ?	
193	Nombre d'opérations en espèces liées à des frais et des commissions avec des personnes physiques, pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
194	Nombre d'opérations en espèces liées à des frais et des commissions avec des personnes morales monégasques, pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
195	Nombre d'opérations en espèces liées à des frais et des commissions avec des personnes morales étrangères pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
2.4 Monnaies virtuelles		
196	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	
197	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ?	<p>L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels.</p> <p>Ceci devrait inclure non seulement les paiements reçus ou investis directement en rapport avec les actifs virtuels, mais également les paiements faisant intervenir des tiers (agents, intermédiaires, PSAV, etc.).</p>
198	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	
199	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	
2.5 Agent/Courtier d'assurance		
200	Votre entité agit-elle en tant qu'agent d'assurance ?	
201	Veillez préciser le nom des principales compagnies d'assurance pour lesquelles vous agissez en tant qu'agent d'assurance.	
202	Votre entité agit-elle en tant que courtier d'assurance ?	
203	Veillez préciser le nom des entreprises pour lesquelles vous agissez en tant que courtier d'assurance.	

Q#	Texte de la question	Instructions
2.6 Produits d'assurance		
204	Veillez indiquer le pourcentage du chiffre d'affaires liées à l'assurance vie, aux contrats de capitalisation, à l'IARD et à la catégorie « Autres ».	
205	Votre entité fournit-elle des produits d'assurance-vie ?	
206	Nombre de clients liés à l'assurance-vie.	
207	Valeur des primes – Assurance-vie.	
208	Veillez préciser les produits d'assurance-vie offerts pendant la période de déclaration.	
209	Votre entité fournit-elle des contrats de capitalisation ?	
210	Nombre de clients liés aux contrats de capitalisation.	
211	Valeur des primes – Contrats de capitalisation.	
212	Veillez préciser les contrats de capitalisation offerts pendant la période de déclaration.	
213	Votre entité fournit-elle des produits IARD ?	
214	Nombre de clients liés à l'IARD.	
215	Valeur des primes – IARD.	
216	Veillez préciser les produits IARD offerts pendant la période de déclaration.	
217	Votre entité fournit-elle d'autres produits d'assurance ?	
218	Nombre de clients liés aux autres produits d'assurance.	
219	Valeur des primes – Autres produits d'assurance.	
220	Veillez préciser les autres produits d'assurance offerts pendant la période de déclaration.	
2.7 Retours et commentaires		
221	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
222	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risque de distribution		
3.1 Identification		
223	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
224	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
225	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à

Q#	Texte de la question	Instructions
		l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
226	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
227	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
228	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
229	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
230	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
231	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
232	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présenteielle ?	L'entité déclarante devrait indiquer si les clients sont démarchés (aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle) sans rencontre face à face (sur une base non présenteielle).
233	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
234	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
235	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
236	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée	

Q#	Texte de la question	Instructions
	en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
237	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une institution financière/ une entreprise ou profession non financière désignée qui entretient un rapport direct avec un client, mais qui délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie (un apporteur d'affaires est une entreprise qui ramène des clients à l'entité autorisée).
238	L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par les apporteurs d'affaires ?	
239	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés par des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au fil du temps.
240	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés par des tiers, au cours de la période de déclaration , en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au cours de la période de déclaration.
241	L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des apporteurs d'affaires ?	
242	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation par des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au fil du temps.
243	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation par des tiers, au cours de la période de déclaration , en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au cours de la période de déclaration.
3.3 Structure		
244	Prière d'indiquer le nombre total d'employés de l'entité locale autorisée.	
245	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
246	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	
247	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
248	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	
249	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	
250	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	
251	Veillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
252	Veillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
253	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	<p>Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ?</p> <p>A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ?</p> <p>D'autres changements statutaires ?</p> <p>Changement de responsables LBC/FT-P ?</p>
254	Veillez renseigner l'évolution ou la modification.	
3.4 Finances de l'entité		
255	Chiffre d'affaires réalisé lors de la période de déclaration.	
256	Chiffre d'affaires réalisé dans la Principauté de Monaco lors de la période de déclaration.	
257	Chiffre d'affaires réalisé en dehors de la Principauté de Monaco lors de la période de déclaration.	
3.5 Relations clients rejetées		
258	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
3.6 Relations clients résiliées		
259	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.7 Commentaires et retours		
260	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
261	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions pour les questions du sondage, Contrôles

C#	Texte de la question	Instructions
1 Contrôles		
1.1 Soumis à la loi n° 1.362		
1	<p>Votre entité répond-elle à l'une des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'activité principale que vous exercez est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 2. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 représente plus de 5% du chiffre d'affaires global de votre entreprise. 3. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 est exercée exclusivement pour des clients bénéficiant de votre activité principale. 	
1.2 Structure		
2	Prière d'indiquer le nombre total d'employés au sein de votre entité.	<p>L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'employés, quelle que soit leur fonction.</p> <p>Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.</p>
3	Prière d'indiquer le nombre total d'employés équivalents temps plein au sein de votre entité.	<p>L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein, quelle que soit leur fonction.</p> <p>Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.</p>
4	Prière d'indiquer le nombre d'employés en conformité LBC/FT au sein de votre entité.	Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
5	Prière d'indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein en conformité LBC/FT au sein de votre entité.	Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
6	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?	
7	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?	
8	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ?	
9	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?	
1.3 Politiques et procédures		
10	Votre entité dispose-t-elle d'un ensemble de politiques et procédures de LBC/FT documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LBC/FT.

C#	Texte de la question	Instructions
11	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LBC/FT ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
12	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
13	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
14	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LBC/FT au cours de l'année écoulée ?	
15	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LBC/FT de votre entité.	
16	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT, telles que le contrôle de versions, ou un journal/une liste permettant de revoir la fréquence des mises à jour et des processus révision.
17	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LBC/FT-P à l'échelle du groupe ?	
18	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LBC/FT-P du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ?	
19	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
20	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LBC/FT ?	
21	En vertu de l'art. 33 Avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ? (sauf 15, 15 bis, 15 ter de l'art. 1 L. n° 1.362)	
22	Votre entité a-t-elle déjà soumis des Procédures LBC/FT à l'AMSF ?	
23	Veillez indiquer la date de la dernière transmission de votre manuel de procédures LBC/FT à l'AMSF.	

C#	Texte de la question	Instructions
1.4 Gouvernance		
24	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?	<p>Les mesures prises par le conseil d'administration et la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LBC/FT pourraient inclure :</p> <p>(1) la haute direction inclut les questions de LBC/FT dans l'ordre du jour quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel/annuel ;</p> <p>(2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ;</p> <p>(3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LBC/FT chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LBC/FT ;</p> <p>(4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LBC/FT), en achetant un logiciel de surveillance de LBC/FT ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ;</p> <p>(5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LBC/FT ;</p> <p>(6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.</p>
25	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LBC/FT ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LBC/FT.</p> <p>La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT.</p>

C#	Texte de la question	Instructions
26	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LBC/FT soient corrigées ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LBC/FT et d'atténuer les risques de BC/FT.</p> <p>La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT, des rapports périodiques de LBC/FT, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure :</p> <p>(a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LBC/FT, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications,</p> <p>(b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé,</p> <p>(c) l'octroi de la priorité au domaine de la LBC/FT en matière d'audit interne, etc.</p>
27	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.5 Conformité et violations		
28	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LBC/FT, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
29	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LBC/FT, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
30	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.	
1.6 Formation		
31	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
32	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du front office au cours de la période de déclaration ?	

C#	Texte de la question	Instructions
33	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du back office au cours de la période de déclaration ?	
34	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés sur les questions de LBC/FT au cours de la période de déclaration.	
35	Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LBC/FT-P avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LBC/FT-P ?	
36	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale.	
37	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LBC/FT-P ?	
38	Veillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration.	
39	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau.	
40	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LBC/FT-P au cours de la période de déclaration.	
41	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations...) ?	
42	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles des réunions internes ?	
43	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ?	
44	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
45	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ?	
46	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation par une autre entité du groupe ?	
47	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles d'autres activités ?	
48	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	

C#	Texte de la question	Instructions
49	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LBC ?	
50	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ?	Prière de préciser toutes les réponses applicables.
51	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LBC du groupe ?	
52	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT du groupe ?	
53	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ?	
54	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ?	
55	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ?	
56	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ?	
57	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ?	
58	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ?	
59	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
60	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ?	
61	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ?	
62	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	
63	Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	

C#	Texte de la question	Instructions
1.7 CDD – Mesures de vigilance		
64	<p>Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prénom • Nom de famille • Date de naissance • Lieu de naissance • Nationalité • Pays de résidence • Résidence fiscale • Activité • Arrière plan socio-économique • Origine des fonds 	
65	<p>Si votre entité ne recueille pas tous les éléments susmentionnés, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?</p>	<p>S'ils sont tous enregistrés, prière de répondre « NA ».</p>
66	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire de compte • Mandataire • Bénéficiaire effectif • Administrateurs/directeurs • Actionnaires • Représentants légaux • Settlor/constituant • Trustee • Bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie • Les fondateurs • Les donateurs • Personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation • Protector • Structure de propriété complexe • Apporteurs d'affaires 	

C#	Texte de la question	Instructions
67	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Payeur de la police d'assurance • Titulaire de la police d'assurance • Bénéficiaire de la police d'assurance • Assuré de la police d'assurance 	
68	Si votre entité ne recueille pas les informations des deux questions ci-dessus, prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies ?	Si toutes les informations sont recueillies, prière de répondre « NA ».
69	Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs ?
70	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients. Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
71	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
72	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
73	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives à la clientèle (CDD) ?	
74	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
75	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q2.

C#	Texte de la question	Instructions
76	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
77	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
78	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
79	À quelle fréquence une mesure de vigilance en cours est-elle appliquée aux clients classés comme présentant un risque élevé de BC/FT ?	
80	Avez-vous sélectionné « Événement déclencheur » dans la question précédente ?	
81	Veillez identifier tous les événements déclencheurs du devoir de vigilance continu relatif aux clients classés à haut risque de BC/FT.	
82	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine des clients à haut risque avant de prendre en charge le client ?	
83	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	Si non applicable, prière de répondre « NA ».
84	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
85	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
86	Lorsque les informations BE sont enregistrées, quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
87	Votre entité effectue-t-elle des opérations en utilisant des actifs virtuels avec ou pour le compte de clients ?	
88	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	
89	Votre entité fait-elle appel à des tiers pour les procédures de due diligence client ?	Par tiers, on entend toute autre entité/prestataire de services qui effectue des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle pour le compte de l'entité.
90	Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai.	
91	Veillez indiquer la raison principale des difficultés (par exemple, raison juridique, raison commerciale, indisponibilité des informations, autre) et le type de tiers (par exemple, institution financière, EPNFD).	
92	L'évolution des services demandés par les clients contribue-t-elle à l'identification de signaux d'alarme ?	

C#	Texte de la question	Instructions
1.8 Mesures de vigilance renforcées		
93	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
94	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
95	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
96	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
97	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques.
1.9 Évaluations des risques		
98	Votre entité applique-t-elle des évaluations des risques de LBC/FT à ses clients ?	
99	Combien de niveaux de risque LBC/FT votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
100	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LBC/FT.	
101	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	
102	<p>Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pays de résidence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution • comptes à intitulé conventionnel • avoirs sous gestion • volume d'opérations • nature des opérations • un élément déclencheur 	
103	Si votre entité ne prend pas en considération tous les éléments susmentionnés, prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte ?	Si tous sont pris en compte, prière de répondre « NA ».

C#	Texte de la question	Instructions
104	Les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ?	
105	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité.	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
106	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
107	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
108	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
109	Quelles activités votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
110	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ?	(évaluation propre de l'entité)
111	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluation propre de l'entité)
1.10 Audit interne/contrôles		
112	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
113	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ?	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
114	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type.	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
1.11 Surveillance		
115	Les activités que vous exercez vous placent-elles dans une position ou vous donnent-elles accès au contrôle des transactions en cours entre les clients et la compagnie d'assurance ?	
116	Votre entité a-t-elle mis en place un système pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
117	Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
118	Veillez indiquer le nombre total d'opérations liées aux primes payées par les clients pendant la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q3.
119	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes générées au cours de la période de déclaration par le système, liées au blanchiment de capitaux.	
120	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux.	

C#	Texte de la question	Instructions
121	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux.	
122	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes générées au cours de la période de déclaration par le système, liées au financement du terrorisme.	
123	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme.	
124	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme.	
125	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations entrantes rejetées en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
126	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds entrants rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	
127	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations sortantes rejetées en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
128	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds sortants rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	
1.12 Conservation des informations		
129	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
130	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
131	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
132	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	<p>Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :</p> <p>(1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?</p> <p>(2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ?</p> <p>(3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.
133	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
1.13 Sanctions financières ciblées		
134	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées.</p> <p>Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants :</p> <p>(a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ;</p> <p>(b) fréquence et portée du filtrage ;</p> <p>(c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).</p>
135	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?	<p>La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure :</p> <p>(1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;</p> <p>(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc.,</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		<p>(3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités,</p> <p>(4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.</p>
136	<p>Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération?</p>	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent :</p> <p>(a) le contrôle direct, et</p> <p>(b) le contrôle indirect des avoirs par des personnes désignées,</p> <p>(c) les processus et systèmes internes conçus pour détecter les personnes qui exercent un contrôle direct et indirect sur les avoirs détenus par les personnes désignées.</p>
137	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
138	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
139	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
140	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
141	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
142	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
143	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlors/constituants?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
144	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>
145	<p>À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors?</p>	<p>Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.</p>

C#	Texte de la question	Instructions
146	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
147	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les structures de propriété complexe ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
148	Votre entité a-t-elle identifié une personne/des transactions liées au financement du terrorisme ou à la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de référence?	
149	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
150	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
151	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	
152	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
153	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ou au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
154	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ?	
155	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
1.14 PPE		
156	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
157	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ?	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
158	Quelles procédures supplémentaires de LBC/FT sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ?	L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple : (a) avant d'établir une relation d'affaires, (b) au cours d'une relation d'affaires.

C#	Texte de la question	Instructions
		Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
159	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
160	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LBC/FT-P en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
161	Veillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
162	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
163	Veillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
164	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
165	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LBC/FT ?	
166	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
1.15 Opérations en espèces		
167	Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants.
168	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LBC/FT pour les opérations en espèces ?	
169	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
1.16 Déclarations d'opérations suspectes		
170	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
171	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
172	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>financement du terrorisme</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>financement du terrorisme</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).

C#	Texte de la question	Instructions
173	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>blanchiment de capitaux</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>blanchiment de capitaux</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
174	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>actifs virtuels</u> ou aux <u>prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV)</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
175	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales monégasques</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
176	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales étrangères</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
177	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>trusts étrangers</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
178	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>infractions fiscales étrangères</u> (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
179	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>crime organisé</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
180	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à une relation d'affaires rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
181	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à une opération rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
182	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations déclaré à la CRF, au cours de la période de déclaration.	
183	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ?	(Par exemple : modification de la relation client en conséquence, réévaluation de la classification des risques du client, prise de mesures pour éviter la dénonciation, etc.).
184	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LBC/FT, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.17 Retours et commentaires		
185	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
186	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions Signataires, Attestation

S#	Texte de la question	Instructions
Attestation		
1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.